



ASSEMBLEE PLENIERE DU 17 JUIN 2002

**AVIS DES COMMISSIONS
DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL REGIONAL**

SUR

**LE BILAN D'ACTIVITES ET LE COMPTE ADMINISTRATIF
DE LA REGION REUNION POUR L'EXERCICE 2001**

Adoptés à l'unanimité des membres présents et représentés

« AFFAIRES GENERALES, FINANCIERES ET EUROPEENNES »

La Commission constate que le résultat comptable de l'exercice 2001 est de 100 459 159,17 F (15 314 900,09 € en réalisations ; compte tenu des reports, le résultat net est de 375 740 232,81 F (57 281 229,23 €).

I - SECTEUR "AFFAIRES GENERALES ET FINANCIERES"

1. Les recettes

La Commission prend acte que les recettes sont réalisées pour un montant de 2 357 275 366,95 F (359 364 313,05 €).

La fiscalité représente depuis l'année 2000, le second poste de recettes dans les prévisions budgétaires de la collectivité régionale. La Commission constate que le produit fiscal (hors F.R.D.E.) a progressé en 2001 de + 1,6 %, soit une croissance moindre par rapport à celle de 2000 (+ 4,5 %).

La Commission note que les transferts et les recettes diverses n'ont été réalisés qu'à hauteur de 54,9 %. Comme pour l'exercice 2000, ce faible taux de réalisation est la conséquence de retards d'encaissement des fonds européens. La Commission rappelle la nécessité de prendre des mesures afin de réduire les délais d'encaissement des fonds européens qui pénalisent les entreprises réunionnaises et la Région.

Enfin, la Commission observe un recours à l'emprunt modeste de l'ordre de 50 MF (7 622 450,86 €), soit 18,7 % des prévisions. La capacité au recours à l'emprunt de la collectivité régionale pour faire face aux besoins à partir de 2003, notamment pour la Route des Tamarins, est ainsi préservée.

2. Les dépenses

** fonctionnement :*

La Commission constate que la progression des dépenses de fonctionnement réalisées en 2001 est de 1,8 % (en données corrigées) par rapport à 2000. Elle prend acte que l'orientation de la collectivité régionale est de maîtriser l'évolution des dépenses afin de consacrer, pour les années à venir, le maximum de recettes à l'autofinancement et donc à l'investissement, celui-ci pouvant constituer un levier plus important au développement économique de l'île.

** investissement :*

La Commission note que la part des investissements en termes d'engagements a représenté 61,2 % de la capacité d'engagement totale ouverte au budget 2001.

Ces dépenses s'apprécient par rapport à un objectif décrit dans la programmation et la Commission constate que les engagements, en données cumulées 2000/2001, s'élèvent fin 2001 (hors crédits F.R.D.E.) à 2 097,2 MF (319,72 M€), soit un taux de 91,2 % (la prévision pour les exercices 2000/2001 était de 2 298,3 MF, soit 350,37 M€). Les résultats sont cohérents par rapport à la programmation et la différence est due aux retards pris, notamment, sur le programme de construction de lycées du P.P.I. III.

Concernant les crédits de paiement, la Commission prend acte que le taux de réalisation des mandatement n'est que de 72 % (hors F.R.D.E.) des prévisions, soit 976,9 MF (148,93 M€). Elle souligne la nécessité de mener une analyse sectorielle pour connaître les freins à la réalisation de certains projets afin de pouvoir prendre les décisions qui s'imposent pour une meilleure utilisation des crédits.

La Commission avait pris note, les années antérieures, que, globalement sur l'ensemble des opérations, un engagement comptable était mandaté sur un délai moyen de 4 ans. Elle s'inquiète que ce délai ait tendance à s'étaler sur une période de 5 ans voire 6 ans.

D'une manière générale, elle attire l'attention sur le fait que tout retard dans la mise en œuvre des opérations d'investissement (construction des lycées, des C.N.R. de St-Benoît et de St-Paul, équipements sportifs, ...) a des répercussions graves sur l'emploi (réalisation et fonctionnement des structures).

II - SECTEUR "AFFAIRES EUROPEENNES"

La Commission prend acte du bilan d'activités pour le secteur des affaires européennes.

Au titre du DOCUP (1994-1999), elle note que la Réunion est la seule Région française à avoir justifié l'ensemble des dépenses relevant du F.S.E. à la date du 31/12/99.

Concernant le DOCUP (2000-2006), la Commission constate que toutes les RUP - principe d'unicité de traitement pour les RUP - peuvent bénéficier du taux maximum d'intervention de 85 % au titre des fonds structurels.

Dans le cadre du Programme Régional d'Actions Innovatrices, la Commission prend acte que la Réunion est la seule Région d'Outre-Mer à avoir présenté un projet d'expérimentation dans les lycées permettant de mettre en réseau les communautés éducatives.

III - SECTEUR "TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION"

Un service des Technologies de l'Information et de la Communication a été créé en 2001 au sein de la collectivité régionale par le transfert des ressources de la SEM PROTEL.

La Commission prend acte que ce service est en phase de montée en charge et que pour la première fois, des lignes budgétaires du Conseil Régional sont consacrées à ce secteur d'activités. Elle constate que les actions financées sont en adéquation avec les orientations préconisées par le Conseil Régional en matière de TIC.

"AFFAIRES ECONOMIQUES"

La Commission constate que le montant des réalisations pour le secteur "économie générale" (58 567 562,37 F - 8 928 567,33 €) est en diminution de 6 271 126,58 F (956 027,08 €), par rapport à 2000 (64 838 688,95 F - 9 884 594,41€).

Lors de l'examen des Orientations Budgétaires 2002, elle avait noté avec satisfaction la volonté de la collectivité régionale d'assurer l'information la plus large sur les régimes d'aides publiques et de veiller à la plus grande cohérence entre les différentes interventions. Elle souligne la réalisation d'un guide des aides aux entreprises et souhaite que celui-ci soit, par ailleurs, rapidement accessible sur le site Internet du Conseil Régional. Elle espère que ce guide permettra aux chefs d'entreprise, porteurs de projets, d'être mieux informés.

La Commission prend acte de la mise en place de la nouvelle Prime Régionale à l'Emploi (P.R.E.), basée non plus sur le programme d'investissement mais sur les salaires.

Elle note, comme pour les années antérieures, qu'une seule aide au recrutement de cadres a été mobilisée en 2001, pour un montant de 49 440 F (7 537,08 €) et souhaite qu'une réflexion approfondie soit menée sur sa non-attractivité.

Concernant le Schéma Régional de Développement et d'Aménagement Touristique (S.R.D.A.T.), la Commission s'est félicitée de la réflexion menée en la matière et espère qu'il permettra notamment une répartition géographique plus homogène des projets.

« AFFAIRES AGRICOLES »

La Commission « Affaires Agricoles » prend acte du Bilan d'Activités et du Compte Administratif présentés par le Conseil Régional pour l'exercice 2001.

Elle souhaite toutefois, saisir l'occasion de l'examen de ces documents pour formuler certaines observations.

La Commission prend note que l'année 2001 a constitué une année de rattrapage en matière de financements européens. Cette situation est imputable au retard pris en 2000 dans l'adoption du DOCUP, à la négociation en 2001 pour l'application de taux dérogatoires et aux contraintes réglementaires communautaires de plus en plus fortes. La Commission se félicite de la décision du Conseil Régional de maintenir le pré-financement, mais regrette que ce dernier ait fait l'objet d'un réexamen par l'Etat français.

De ce fait, les craintes relatives au risque de désengagement d'office se confirment. Compte tenu des montants importants restant à investir et de l'échéance très proche de 2003, la Commission souhaite en conséquence, que la collectivité régionale mette en œuvre tous les moyens possibles pour accélérer ce rattrapage.

La Commission réaffirme sa position sur la définition du concept d'Agriculture Durable qui doit concerner l'ensemble des productions et du territoire et ne saurait être réduit à quelques nouvelles filières, aussi novatrices soient-elles. Elle souhaiterait que l'aspect transversal de ce concept soit transcrit de façon plus explicite dans les documents du Conseil Régional.

Enfin, la Commission exprime le souci de la recherche d'efficacité qui doit sous-tendre toutes interventions financières de la collectivité régionale ; cela suppose la définition préalable d'objectifs mesurables en association avec les bénéficiaires et l'évaluation périodique de leur niveau de réalisation.

« AMENAGEMENT, ENVIRONNEMENT ET TRAVAUX PUBLICS »

La Commission « Aménagement, Environnement et Travaux Publics » prend acte du Bilan d'Activités et du Compte Administratif du Conseil Régional pour l'exercice 2001.

I - AMENAGEMENT

1. Conduire la politique d'aménagement régional

La Commission note que l'année 2001, dans la perspective de la mise en révision du SAR en 2005, a permis, avec le soutien de nombreux partenaires, de réaliser un colloque sur « l'aménagement de la Réunion en 2020 ». Ce colloque a rappelé l'importance de la création d'un E.P.F.

Elle note la volonté constante du Conseil Régional d'accompagner les collectivités ou leur groupement dans la révision de leur POS, l'élaboration de SCOT tel le Schéma Directeur de l'Est. Cependant la Commission constate toujours avec regret, le retard pris dans l'élaboration des autres schémas directeurs de l'Ile.

La Commission relève avec intérêt la contribution financière que la collectivité régionale apporte à l'AGORAH pour les actions qu'elle mène et en particulier la réalisation d'un Système d'Information Géographique.

Dans le cadre du soutien du Conseil Régional dans la mise en œuvre de zones d'activités stratégiques, la Commission tient à rappeler qu'en ce qui concerne le Syndicat mixte de Pierrefonds, elle s'interroge sur l'extension de l'aéroport qui semble se faire aux dépens de la Zone d'Activités Economique. Elle rappelle que l'aménagement de la zone doit se faire de manière harmonieuse et doit profiter à l'économie locale.

2. Définir et soutenir financièrement les politiques d'acquisitions foncières pour un développement des zones agglomérées

La Commission renouvelle sa pleine adhésion à la démarche du Conseil Régional visant à la création d'un Etablissement Public Foncier (E.P.F.). Elle souligne le rôle important que pourra jouer cette structure dans le cadre des grands projets futurs d'aménagement. Elle note que les activités de la SOFOND actuelle seront intégrées à celles du nouvel outil.

Elle observe une progression du nombre de communes qui ont donné un accord de principe pour leur participation ; ce chiffre est passé de 14 à une vingtaine en fin d'année 2001. La Commission rappelle et attire une nouvelle fois l'attention sur l'importance de la mise en œuvre rapide de cet outil afin de garantir à moyen et long termes, la politique foncière à la Réunion.

3. Mettre en œuvre le principe de centralité, densification et structuration des espaces urbains

La Commission relève la participation du Conseil Régional sur les actions d'équipements primaires des communes concernées par un projet de densification ou de structuration de bourgs. Elle note l'engagement de 8 750 040 F à ce titre (soit 1 333 935 €).

** Intervention en centres urbanisés*

Suite à l'inscription au Contrat de Plan et au PDR 2000-2006 d'une mesure de « revitalisation des centres anciens », à une année 2000 consacrée à la mise au point d'un cadre d'intervention et à la définition des opérations éligibles, la Commission souligne le partenariat mis en place entre l'Etat, la C.D.C. et le Conseil Régional qui a débouché avec le concours de la SCET DOM TOM à un cahier des charges d'appel à projets auprès des communes relevant de la Politique de la Ville. La Commission souhaite cependant que toutes les communes soient éligibles et se mobilisent afin de faire avancer la réflexion sur les centres-villes.

** Structuration de bourgs*

La Commission se satisfait de l'approbation du protocole d'accord 2000-2006 Etat-Région concernant la mesure de structuration des bourgs et des agglomérations de mi-pentes par la Commission Permanente du Conseil Régional. Elle rappelle que cette mesure permet de doubler le nombre de bourgs éligibles à ce dispositif et de prendre en compte leurs besoins en matière de structuration urbaine.

Elle note le travail qui a été mené avec le CAH pour une clarification de la procédure d'instruction des projets de bourgs et la signature de six contrats.

4. Mettre en place des actions sélectives de soutien et d'accompagnement à l'habitat

** Politique régionale de l'habitat*

La Commission prend acte des actions de la collectivité régionale en matière d'amélioration de l'habitat et celles portant sur la sortie de l'indivision de 124 parcelles. Elle note son engagement dans deux actions d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH), dans la Conférence intercommunale sur le logement instaurée par la CINOR et dans la réalisation d'un bilan de la politique régionale dans le domaine de l'habitat.

** Programme Pluriannuel d'Endiguement des Ravines (P.P.E.R.)*

La Commission note que l'année 2001 a été consacrée, suite à la redéfinition des modalités de financement des endiguements, à la concertation avec les collectivités sur les opérations prioritaires à mener.

La Commission rappelle l'importance de ce dossier et attire une nouvelle fois l'attention des collectivités sur la nécessité de réaliser l'endiguement des ravines pour se prémunir des phénomènes de crues : il en va toujours de l'intérêt des personnes et des biens. Elle regrette ainsi la faible réalisation d'opérations, au vu des autorisations de programmes en la matière.

II - ENVIRONNEMENT

La Commission souligne les réflexions menées en matière de développement durable au travers de la mission du projet de Parc National pour les Hauts de l'île, de la création d'une Agence Régionale pour l'Energie et de la mise en place d'un Agenda 21.

1. La gestion et la protection du patrimoine naturel

- Milieu marin et espaces littoraux

La Commission rappelle la nécessaire évolution de la structure associative du Parc Marin en syndicat mixte afin de lui conférer les moyens indispensables pour mener à bien ses missions de sensibilisation, de recherche, de surveillance et de protection de la zone récifale côtière Ouest. Elle rappelle la valeur intrinsèque de l'environnement côtier (véritable patrimoine de la Réunion) et les enjeux y afférents.

- Espaces naturels et écosystèmes terrestres

la Commission note le fort investissement de la collectivité régionale dans le projet de création d'un Parc National des Hauts. Elle relève également sa participation au programme de recherche du Conservatoire Botanique National de Mascarin, aux actions du CIRAD forêt, de l'Office National des Forêts, de la Société Réunionnaise pour l'Etude et la Protection de l'Environnement (SREPEN) et du BRGM.

- Milieux dulçaquicoles

En matière d'eau douce, la Commission souligne l'implication du Conseil Régional dans son soutien aux actions de l'Observatoire Réunionnais de l'Eau (ORE) et de l'Association Réunionnaise pour le Développement Aquacole (ARDA). Elle souligne l'importance qu'il faut accorder aux actions de sensibilisation, d'éducation et de formation.

Elle rappelle qu'il est nécessaire de poursuivre les efforts en matière de maîtrise des moyens de communications (CD-ROM, mallette thématique, fiches et affiches pédagogiques, etc.), afin de toucher un public vaste.

Les enjeux importants en matière de protection du patrimoine naturel, et la multiplication des intervenants en la matière font insister la Commission sur l'importance d'une politique cohérente d'intervention et ce afin de garantir une gestion harmonieuse du territoire.

2. La participation à l'amélioration du cadre de vie et la lutte contre les nuisances

Dans le cadre des PREDIS et PREDAMA, la Commission souligne la participation du Conseil Régional aux actions de traitement et de valorisation des batteries usagées, de chute de papiers industriels, de mélasse, de ferrailles et véhicules hors d'usage ainsi que son impact sur les possibilités de création d'emplois dans ce domaine. Elle note avec intérêt le partenariat établi avec les communautés de communes en matière de lutte contre l'errance des chiens et chats.

3. La conduite d'actions de sensibilisation

La Commission note avec un fort intérêt, les actions de sensibilisation sur la maîtrise de l'énergie et la protection de l'environnement, soutenues par le Conseil Régional.

4. La conduite d'une politique de maîtrise de l'énergie

La Commission continue de soutenir la politique engagée par la collectivité régionale en matière de maîtrise de l'énergie et de développement d'énergie renouvelable. Elle rappelle qu'en fonction des objectifs à atteindre dans 25 ans (autonomie énergétique pour la production électrique), il est nécessaire de poursuivre et de soutenir l'action de l'ARER. Elle note que les secteurs bénéficiant du soutien du Conseil Régional, sont le solaire thermique, le solaire photovoltaïque, la géothermie et l'éolien. Elle souhaite cependant une amplification des actions en matière de photovoltaïque au même titre que celles menées pour le solaire thermique.

III - ROUTES - TRANSPORTS

La Commission constate la progression de 1,37 % du revenu de la taxe sur les carburants.

Elle note un taux de réalisation élevé concernant le réseau routier national. Elle se satisfait des travaux qui doivent débutés sur les déviations de la Saline et de Saint-Leu, fin 2002.

« COOPERATION REGIONALE »

La Commission « Coopération Régionale » prend acte du Bilan d'Activités et du Compte Administratif du Conseil Régional pour l'exercice 2001.

Suite à l'année charnière 2000, qui a été marquée par l'adoption du Contrat de Plan Etat/Région, du DOCUP et de la Loi d'Orientation pour l'Outre-Mer, la Commission note la signature en 2001 de la Déclaration de Saint-Denis portant sur la coopération entre la Réunion et les Comores, la nomination de Monsieur Wilfrid BERTILE au poste de Secrétaire Général de la C.O.I. (Commission de l'Océan Indien) et la participation de la Réunion à la commission mixte franco-sud-africaine.

La Commission rappelle que la place de la société civile dans les échanges doit cependant se développer plus fortement et toucher tous les secteurs d'activités.

I - LA COOPERATION MULTILATERALE (DANS LE CADRE DE LA C.O.I.)

La Commission prend acte de l'association plus marquée de la collectivité régionale dans les programmes et travaux de la C.O.I., notamment dans le cadre de la Programmation Indicative Régionale (PIR) du 9^e FED, qui prévoit un volet important en matière d'intégration économique régionale et concernant le COMESA (Common Market for Eastern and Southern Africa), l'IGAD (Intergovernmental Authority for Development), l'EAC (Commission for East African Cooperation) et la C.O.I.

La Commission note, par ailleurs, la participation du Conseil Régional à diverses actions de coopération :

- Université de l'Océan Indien (U.O.I.),
- Programme Régional de Protection des Végétaux,
- Festival culturel,
- Programmes dans le domaine des pêches.

II - LA COOPERATION MULTILATERALE (HORS C.O.I.)

La Commission note l'adhésion de la France, au titre de la Réunion en qualité de « partenaire du dialogue », à l'ensemble IOR/ARC, dont l'objectif est le développement de la coopération économique des pays riverains de l'océan Indien.

Elle note aussi l'apport financier de la collectivité régionale au financement de manifestations de coopération concernant plusieurs Etats de l'océan Indien.

III - LA COOPERATION BILATERALE

La Commission prend acte de la politique régionale en matière de coopération avec les pays du premier cercle (les Comores et Madagascar) et du second cercle (Inde et Afrique du Sud).

IV - LES MOYENS MIS A DISPOSITION DE LA POLITIQUE DE COOPERATION REGIONALE

La Commission constate l'augmentation des moyens mis en œuvre au sein de la collectivité régionale, tant du point de vue humain que financier.

Par ailleurs, elle note que la mise en œuvre des articles 43 et 72 de la Loi d'Orientation pour l'Outre-Mer, s'est traduite par la mise en place d'un comité de gestion du Fonds de Coopération Régional et par la concertation des politiques de coopération régionale dans la zone océan Indien entre la Réunion et Mayotte.

La Commission note le lancement de l'étude pour la réalisation d'un Centre d'Intelligence Economique Régionale en faveur des acteurs économiques locaux. Elle tient à rappeler l'importance stratégique d'une telle structure afin de permettre aux acteurs locaux d'appréhender efficacement leur environnement régional (zone océan Indien) dans le cadre de leurs échanges avec les pays voisins. Elle rappelle que cette structure devra nécessairement s'articuler avec l'observatoire réunionnais de la coopération régionale souhaité par l'Etat.

Elle insiste sur le fait que les actions de coopération dans la zone, soutenues par la collectivité régionale, ne doivent pas simplement servir aux grandes entreprises qui peuvent avoir la capacité par ailleurs de faire de la coopération, mais aussi au tissu des petites et moyennes entreprises de la Réunion. De plus, elle réaffirme la nécessité d'évaluer les actions menées à ce jour afin d'en constater la pertinence.

Enfin elle souhaite que le volet communication du Conseil Régional, en la matière, soit plus accentué afin de permettre aux entreprises locales et à la société civile de s'investir plus fortement dans les opportunités d'échanges et de développement.

« EDUCATION, FORMATION, EMPLOI ET INSERTION »

I - SECTEUR DE L'EDUCATION

Pour l'année 2001, le taux de réalisation global du budget cumulé consacré à l'Education qui s'établit à 96,58 % en capacité d'engagement et à 76,07 % en capacité de paiement, est satisfaisant et marque l'effort de rattrapage voulu par le Conseil Régional.

Cependant, malgré cette performance, le retard pris dans la construction des lycées du Tampon III et de Saint-André III ne pouvant se rattraper, une livraison partielle- car urgente- de ces 2 établissements est envisagée pour la rentrée scolaire de 2003.

Devant les nuisances (notamment sonores) et les risques inhérents à tout chantier, la Commission espère que le Conseil Régional sera particulièrement vigilant sur les conditions dans lesquelles ces structures seront ouvertes. Pour sa part, elle estime indispensable de ne pas transiger sur les questions de sécurité.

Par ailleurs, l'effectif croissant de la population étudiante souligne la gravité du déficit en capacité d'hébergement pour les jeunes inscrits à l'Université. Dans un tel contexte, il est regrettable que les problèmes fonciers aient différé le programme de 500 logements conventionnés supplémentaires prévu par le Conseil Régional et s'appuyant sur la défiscalisation.

II - SECTEUR DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Disposer de chiffres relatifs au nombre de bénéficiaires des actions de formation et au volume des crédits dépensés dans le cadre de l'exercice qu'est un bilan d'activités, apparaît nécessaire mais parfois insuffisant. Ainsi, pour certaines mesures aurait-il été utile d'avoir quelques éléments quant à leur contenu et à leur mise en œuvre (cf. page 99 paragraphe 1.4- « Accompagner par la formation des projets de création d'activités » ainsi rédigé : « Ainsi en 2001, c'est un programme en faveur de 90 personnes qui a été mis en œuvre ». Egalement, page 101 concernant le dispositif F.P.A., il est indiqué : « Le dispositif F.P.A. a été agréé en 2001 pour :

- 2 300 places stagiaires en moyenne au titre de la formation
- 8 500 prestations de conseil orientation »).

Par ailleurs, l'adoption d'un Plan Régional de Développement des Formations en 1995 avait laissé beaucoup d'espoir. Ce P.R.D.F. étant conçu comme un cadre de référence non figé permettant d'atteindre de grands objectifs, la Commission aurait apprécié avoir communication du bilan de son exécution d'une part et d'autre part des perspectives d'évolutions envisagées. En l'absence de ces éléments, elle réitère une fois de plus, sa proposition de rencontrer les élus délégués à la formation professionnelle du Conseil Régional afin d'avoir un éclairage d'ensemble.

De même, le Conseil Régional a conclu un contrat de progrès avec l'AFPAR. Quelques éléments de bilan auraient paru utiles à la Commission.

D'ailleurs, la Commission regrette qu'un élu du Conseil Régional n'accompagne pas les administratifs lors de la présentation des documents, comme cela se pratique dans de nombreux C.E.S.R.

III - SECTEUR DE LA MOBILITE

L'effort du Conseil Régional en faveur de la mobilité/formation gagnerait en lisibilité si les actions menées dans ce domaine étaient récapitulées sous la forme d'un tableau synthétique où figureraient en regard de chacune des mesures, le type et le nombre de bénéficiaires ainsi que le nom de l'opérateur.

Au-delà de cet aspect formel, il serait souhaitable qu'un bilan global de la politique de la mobilité soit mené. Il doit permettre de mesurer et d'apprécier l'impact de tous les dispositifs de mobilité et de leurs conséquences sociales, culturelles et économiques pour le développement de la Réunion.

« AFFAIRES SANITAIRES, SOCIALES, CULTURELLES ET SPORTIVES »

La Commission prend note du Bilan d'Activités et du Compte Administratif du Conseil Régional pour l'exercice 2001. Globalement, elle observe que l'année 2001 s'inscrit dans la poursuite des axes stratégiques définis dans le projet de mandature pluriannuel (1998 – 2004) pour les secteurs sport, socio-éducatif et culture.

I – SECTEUR « SPORT ET SOCIO-EDUCATIF »

L'exercice 2001 poursuit la dynamique de mise en œuvre du plan de mandature régional dans ce secteur.

En termes budgétaire, il a enregistré un taux d'engagement global de 98 % pour l'exercice 2001 et un taux effectif de réalisation de 88 % des mandatements, ce qui le situe au-dessus de la moyenne régionale respectivement de 82,4 % et de 71 %.

La Commission prend note qu'un pallier supplémentaire d'intervention a été franchi notamment au niveau :

- de l'aide à la création d'emplois : au total, 34 emplois d'encadrants¹ ont été financés en 2001 dans le cadre du dispositif « Plan Emploi dans l'Animation » (20 dans le secteur sport ; 14 dans le secteur socio-sportif) ;
- de l'aide aux organismes socio-éducatifs : doublement des interventions par rapport à l'année 2000 pour soutenir les projets des fédérations régionales relevant de ce secteur ;
- du soutien du Conseil Régional en matière de formation, et plus précisément dans le cadre de la filière football.

Cependant, elle pointe les retards dans la réalisation des programmes d'investissements tant dans le domaine sportif que socio-éducatif (en particulier, les équipements sportifs liés aux lycées).

A mi-parcours de la réalisation du plan de mandature, la Commission souligne l'intérêt pour la collectivité régionale de réaliser une évaluation, tant quantitative que qualitative, de ses interventions en direction des ligues, des comités et des organismes régionaux. En particulier, s'agissant de la formation des cadres du secteur sportif et socio-éducatif, il serait intéressant de faire le point sur la formation des dirigeants associatifs tant au niveau des formations dispensées (nombre de formations, de participants, ...) que des effets induits de ces formations sur ces organismes et structures sportives (évolution du nombre de licenciés, de l'encadrement sportif, de sportifs de haut niveau, ...). Elle souhaite que ce bilan soit l'occasion pour la collectivité régionale de réaliser une estimation des besoins dans le domaine sportif.

¹ Parmi ces 34 créations d'emplois, 18 ont été préfinancées en 2000.

II – SECTEUR « CULTURE »

La Commission note que l'exercice 2001 se situe dans le prolongement des actions engagées antérieurement par le Conseil Régional dans ce secteur en direction des acteurs culturels, du monde associatif et des collectivités locales.

Globalement, cette année se traduit par un très bon niveau de réalisation des engagements (99,6 %) et un taux de réalisation des mandatements se situant au-dessus de la moyenne régionale (77,1 %).

Au niveau des investissements, la Commission constate que la collectivité régionale a davantage consacré l'année 2001 à conforter les dossiers de projets d'équipements culturels des communes qu'à leur réalisation, compte tenu du renouvellement des équipes municipales. De même, la construction des nouveaux C.N.R. de Saint-Benoît et de Saint-Paul, soumise à partenariat avec les municipalités concernées, a enregistré un nouveau retard.